



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour une reconnaissance du métier d'AESH !

Mardi 7 mai, la CGT Educ'action a été reçue en audience par la Rectrice et le secrétaire général afin d'évoquer la situation des AESH dans l'académie de Limoges.

Pour la CGT Educ'action et les personnels, les dernières annonces ministérielles de mettre en place des contrats de 3 ans à la rentrée 2019 sont une avancée mais ne permettent pas de sortir de la précarité.

La CGT Educ'Action a rappelé :

- La transformation de tous les contrats CUI en contrat CDD AESH avec reconnaissance de leur ancienneté,
- Un avancement spécifique pour les agents qui exercent dans les établissements REP et REP +,
- La fin des temps de travail à 50% et temps plein pour les personnels qui le souhaitent,
- 24h hebdomadaire pour un temps complet, qui prendrait en compte le travail invisible des agents et la pénibilité des missions des AESH.
- La prise en compte des temps de trajet entre établissements avec indemnisation des frais de déplacements,
- Le refus de l'élargissement des missions au périscolaire et à l'extrascolaire,
- Plus de clarté dans les affectations grâce à un protocole permettant de faire des vœux et établissant des critères précis tels que l'ancienneté, la situation familiale...
- La remise en place avec rétroactivité de l'indemnité compensatrice de la CSG comme décidé en CTM le 30 janvier 2019.

La CGT Educ'Action a demandé qu'un rappel soit fait aux chefs d'établissements pour que les AESH cessent d'effectuer des actes paramédicaux, voire médicaux, pour lesquels ils ne sont pas formés et qui relèvent de l'infirmière scolaire.

Elle a également fait part de ses inquiétudes quant au projet ministériel de généralisation de Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) et du développement de la mutualisation qui va dégrader encore les conditions de travail et nuire à un réel accompagnement inclusif des élèves.

Peu de réponses sont apportées sur leur mise en place et leur fonctionnement. Selon la Rectrice, cela consistera en un partenariat entre les établissements mais pas d'information

quant à la sectorisation et un probable accroissement de la flexibilité, et le nombre maximum d'établissements inclus dans ces PIALs.

Les réponses données par le rectorat :

A chaque sujet abordé, il a été fait référence à une prochaine refonte en profondeur de tout ce qui concerne les AESH, tant au niveau statutaire qu'au niveau de la gestion administrative.

Sur le statut :

- Il n'y aura plus de CUI à partir du 1^{er} juillet 2020, mais uniquement des contrats AESH,
- A partir du 1^{er} septembre 2019, tous les contrats AESH seront de 3 ans,
- Une augmentation de la quotité horaire des personnels intervenant dans le second degré est envisagée mais pas dans le 1^{er} degré avec le maintien de quotités à 50% ou 54% (pour coller aux 24 heures du temps d'ouverture des écoles). Des pistes de complément sur le temps scolaire sont toujours à l'ordre du jour.
- Une nouvelle grille indiciaire a été actée. Tous les personnels AESH seront prochainement reclassés avec rétroactivité au 1^{er} septembre 2018.
- Créer une nouvelle grille pour les REP et REP+ ou une prime est refusé sous prétexte qu'elle serait bloqué par les finances publiques.

Sur la gestion administrative :

- 11 PIALs seront créés sur l'académie.
- Un dispositif d'accompagnement des AESH, sorte de Division du Personnel va être créé pour répondre aux questions et besoins des personnels (affectation, frais de déplacements....) et devrait apporter de réelles améliorations.

Afin de faire avancer les droits et les conditions de travail des personnels, la CGT Educ'action a demandé à être invitée dans les prochains Groupes de Travail (GT) concernant les AESH. Elle compte peser dans la création d'un véritable protocole concernant la signature des contrats, l'affectation...ainsi que sur l'augmentation des quotités de temps de travail sans demander de missions hors du temps scolaire.

Malgré des avancées pour un peu plus de stabilité des personnels, la mise en place d'une nouvelle grille indiciaire ou encore la mise en place d'un service spécifique, beaucoup d'inquiétudes demeurent et les personnels restent précaires.

La CGT Educ'action sera attentive à ce qui sera fait dans les prochains mois et les revendications restent les mêmes pour que les personnels puissent vivre dignement de leur travail.